



Prunay  
yvelines

République Française  
MAIRIE DE PRUNAY-EN-YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE PRUNAY-EN-YVELINES

**D.C.M. 40/2022**

L'an deux mil vingt-deux, le treize décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni publiquement en Mairie de Prunay-en-Yvelines, sous la Présidence de Monsieur MALARDEAU, Maire.

Étaient présents : Mesdames Lydie-Laure BERTHIER, Claire POIRION et Claudine KELLER, Messieurs Jean-Pierre MALARDEAU, Gérard PIGNANT, Jean-Louis CHAPART, Julien BAILHACHE, Marc BOURGY, Romuald AMELINE, et René MATHIEU.

Étaient absents excusés : Messieurs Marc ESPIEUX, Benoît BANCE et Nicolas CHAUSSIER.

Nombre de Conseillers : 13 - Nombre de présents : 10 – nombre de procurations : 00 – nombre de votants : 10

Secrétaire de séance : Madame Lydie-Laure BERTHIER

Date de convocation : 06/12/2022

Date d'affichage : 06/12/2022

**Objet : Tarifs communaux applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2023**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Considérant** qu'il convient de modifier les tarifs communaux au 1<sup>er</sup> janvier 2023,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité**

**Voix pour : 9, voix contre : 1 (Monsieur Julien BAILHACHE), abstentions : 0**

- **Abroge** la délibération n° 51/2021 du 16 décembre 2021 relatives au tarifs communaux au 1<sup>er</sup> janvier 2022

-**Adopte** les tarifs communaux suivants :

	Tarifs 2022	Tarifs au 1 <sup>er</sup> janvier 2023
<b>Concession cimetière</b>		
➤ 30 ans	215,00 €	230,00 €
➤ 50 ans	-	400,00 €
➤ 99 ans	607,00€ (Perpétuelle)	645,00 €

DCM 40/2022

<b>Colombarium</b>		
➤ 15 ans	353,00 €	376,00 €
➤ 30 ans	581,00 €	615,00 €
➤ 50 ans	946,00 €	1 000,00 €
➤ Ouverture et fermeture	28,50 €	30,00 €
➤ Dispersion des cendres	28,50 €	30,00 €
<b>Location salle du Moulin</b>		
➤ Vin d'honneur (aux habitants de la commune)	156,00 €	160,00 €
	312,00 €	350,00 €
➤ Location aux habitants de la commune	624,00 €	700,00 €
➤ Location aux extérieurs	909,00 €	1 000,00 €
➤ Caution bâtiment	222,00 €	250,00 €
➤ Caution ménage	81,00 €	85,00 €
➤ Location de vaisselle		
<b>Location Tente (6m x 16m)</b>		
➤ Location aux habitants de la commune pour une utilisation sur le territoire de la commune uniquement	568,00 €	600,00 €
➤ Caution	568,00 €	600,00 €
<b>Bibliothèque :</b>		
Prêt de livres, CD audio et DVD :		
➤ Familles (1 an d'abonnement)	21,00 €	21,00 €
➤ Adulte (1 an d'abonnement)	11,00 €	11,00 €
➤ Enfant : (1 an d'abonnement)	9,00€	9,00 €

**-Dit** que ces tarifs s'appliquent à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 et jusqu'à l'adoption d'une délibération les modifiants,

**-Autorise** le Maire à prendre tout acte et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme  
Prunay-en-Yvelines,  
Le 13/12/2022  
Le Maire,  
Jean-Pierre MALARDEAU




Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération conforme aux décisions prises par le Conseil Municipal.

19 DEC. 2022

-Publiée par affichage à la porte de la Mairie le 19 DEC. 2022

-Transmise au contrôle de légalité de la Préfecture le 19 DEC. 2022